MACKENZIE), le député de Chateauguay, (l'Hon. M. HOLTON), et le député de Brome (M. Dunkin), de la courtoisie dont ils ont fait preuve en me conservant la priorité sur la demande qui leur en a été faite par l'hon. député de Montmorenci (M. CAU-OHON.) Sensible à ces égards dont j'ai été l'objet, je compte en donner la preuve en n'entretenant la chambre que le moins longtemps possible; mais, avant tout, je déclare que dans les observations que je vais faire, aucune des paroles que j'articulerai ne comportera l'intention de blesser aucun des adversaires de la proposition actuellement devant la chambre. Loin de moi l'idée de vouloir déprécier la discussion, car sur cet important sujet je désire qu'elle soit des plus amples et des mieux approfondies. Loin de moi l'idée de Vouloir employer le moindre mot qui pourrait donner à entendre qu'ils manquent de patriotisme ceux des hon. membres qui croient de leur devoir de s'opposer à cette mesure. Comme moi même je les crois mus par un ardent désir de faire le bien du pays. (Ecoutem! écoutem!) Il est juste que la question soit examinée dans tous ses détails, non seulement dans ses résultats possibles quant aux partis, mais aussi dans ceux qui influeront sur la destinée du pays en général. C'est à ces points de vue que je pense qu'elle doit être discutée, car, bien loin de vouloir déprécier le mérite d'une ample discussion, j'entrotiens l'espoir que tout hon. membre aura l'occasion de se prononcer selon ses vues et lorsque son tour viendra. (Ecoutez! écoutes!) Je crois, M. l'ORATEUR, qu'il est peu de personnes qui, dans le fonds, ne partagent pas l'idée d'une union entre de petits états voisins, de préférence à celle qui voudrait leur isolement sous des gouvernements distincts. Je crois mêmo que dans un sens abstrait, et dans le cas d'états ainsi situés, cette idée ne compte pas d'adversaires. Mais le principal motif de l'opposition que fait à ce projet un parti important, c'est que le principe abstrait d'une union ne s'applique pas pleinement aux colonies situées comme le sont le Canada, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince-Edouard et Terreneuve-les cinq colonies qui doivent entror dans la confédération. Beaucoup appréhendent que cette union sera le premier pas vers l'indépendance ; qu'elle devra nécessairement relacher nos liens avec la mèrepatrie; qu'elle changera nos relations et formera une puissance que ne saurait voir d'un bon coil la sonvernincté impériale; en

un mot, qu'elle pourrait non seulement nous faire séparer de la mère-patrie, mais nous contraindre même à une union avec la république voisine. Voilà les principales objections que j'ai entendu faire au début même des travaux de la convention de Québcc. Je sais que beaucoup des adversaires du projet entretiennent l'appréhension-peut être la conviction — de ccs résultats. (Ecoutes! écoutes!) Ainsi donc, loin de vouloir m'opposer à la discussion de ce projet à tous les points de vue, je pense que tous ceux d'entre nous qui désirent perpétuer notre alliance avec l'Angleterre écouteront avec calme et attention toutes les objections faites par oeux qui entretiennent sincèrement ces opinions qui, loin d'être blamables, ont droit au respect. (Ecoutez! écoutez!) Pour ma part, je ne nie pas que le mouvement actuel pourrait avoir l'effet de modifier les relations qui existent entre cette province et la mèrepatrie.

L'Hon. M. HOLTON—Ecoutez! écoutez!

L'Hon. M. ROSE-Je ne nie pas que le résultat pourrait être de changer la nature de ces relations; mais je maintiens, et j'espère être capable de le démontrer à la chambre, que loin d'affaiblir ou de relacher nos liens avec l'Angleterre, ce changement sera plutôt de nature à les resserier tout en les rendant moins lourds. (Ecoutez! écoutez!) Bien que je croie que ces relations seront en quelque sorte modifiées et que nous devious examiner sous quel nouvel aspect elles se présenterent, je pense aussi que cette mesure nous est inspirée par la force des circonstances. L'effet irrésistible des événements qui se passent ne nous permet pas de rester inactifs, et quand même ce changement inévitable ferait perdre graduellement au pays son caractère de dépendance, pourvu que celui qui le remplacera soit plus en rapport avec le nouvel état de choses qui fera de ces colonies une division territoriale de l'empire, je pense que le résultat aura pour effet de rendre ces relations plus stables tout en leur donnant un caractère plus élevé. Je pense aussi que nous reconnaîtrons le même souverain, auquel nous rendons foi et hommage, et que nous conserverons la même vénération pour la constitution et le nom anglais. (Ecouter l écoutes!) On ne saurait nier qu'à l'heure qu'il est il existe en Angleterre une opinion qui prend tous les jours de la consistance,car elle n'est plus, comme il y a quelques